

POUR RICHARD BONI OUOROU INVITÉ SUR CAFÉ MÉDIAS PLUS

P. 7

L'exclusion a commencé sous Yayi Boni



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal Béninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 186 du Lundi 19 Octobre 2020



Message SBEE COVID-19

DETTES HÉRITÉES ENVERS LES TRAVAILLEURS

P.3

La guerre des données

(Talon en parle, Yayi n'est d'accord, Toboula et Kouché à la rescousse)



Ecole de formation professionnelle à l'UAC

P.6

L'ENSTIC, de l'ombre à la lumière !

Invité sur Café Médias Plus

P.7

Hermann Dimitri Adankpo expose sa vision de l'Alliance Nord-Sud

Eating sur le Commerce international de la faune et la flore sauvages menacées d'extinction au Bénin

La CITES exposée à des parlementaires béninois par les Eaux, Forêts et Chasse

P.2

Economie/Santé

Les Entrepreneurs Béninois Préviennent la COVID-19 avec le Soutien des États-Unis

P.10

Mode et Art

Ayissi Nga ce créateur de mode camerounais et auteur de bande dessinée Wazal

P.6-7

LOLO
ANDOCHÉ
PRE-FÀ-PORTER

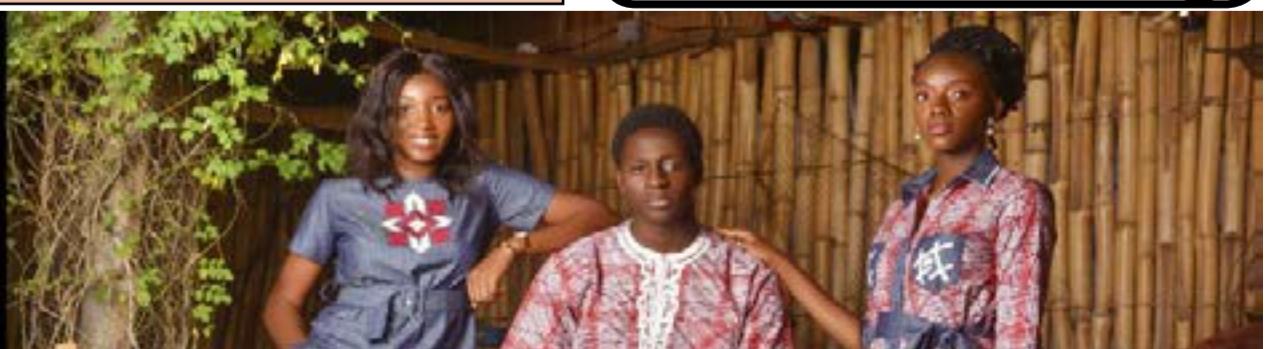
ÉTÉ
2020

Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

0229 97 01 04 90

Lolo Andoche

www.loloandoche.com



TENDANCES ACTUELLES

Les incohérences et incongruités de l'OFPRA au sujet de la suspension du Bénin de la liste des pays sûres !

Dans sa session du 29 septembre 2020, le conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a procédé au réexamen du bien-fondé de l'inscription de la République du Bénin sur la liste des pays considérés comme des pays d'origine sûrs au sens de l'article L. 722-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, établie par décision du 9 octobre 2015 ». Largement commenté, ce communiqué en date du 06 octobre 2020, facile d'accès sur le site officiel de l'OFPRA n'est pas une surprise. Elle étonne plutôt sur le fait que la décision ne soit prise que maintenant en ce que ce faisant l'OFPRA étaie son manque de cohérence et donne par là, un peu d'occupation à ces Béninois qui travaillent contre la nationalité dont ils se prévalent pourtant. Cette décision a tardé à venir dans la mesure où tous les observateurs de la vie publique au Bénin se sont étonnés de ce que qu'une institution supposée sérieuse comme l'OFPRA puisse conseiller à l'Etat français de donner le statut de réfugié à un ressortissant d'un pays inscrit par la même institution, sur la liste des pays sûres. La logique aurait été que la décision de retirer le Bénin de cette fameuse liste intervienne soit prise avant l'octroi du statut aux ressortissants du pays concerné. Mais la lecture de cette situation fait remarquer que l'OFPRA n'a pas été seulement incohérente. Sa décision est aussi incongrue et irrationnelle. D'abord parce que si les raisons spécifiques qui ont permis l'inscription du Bénin sur la liste des pays dits sûres ont été rendues publiques, celles qui ont milité selon l'OFPRA au retrait du Bénin de la même liste ne le sont pas. En dehors donc des supputations et des oies de personnes qui éprouvent du plaisir à voir leur pays mal loti, personne ne peut énoncer les mobiles qui justifient le retrait du Bénin de la liste. Et on s'étonne de ce black-out dans la mesure où l'OFPRA paraissait sérieuse. Cependant, cet effort d'entretenir le flou orchestré par l'OFPRA ne surprend guère. Il a été capable déjà et depuis plus d'un an de suggérer l'octroi du statut de réfugié à des Béninois notamment en la personne de Sébastien Ajavon, ressortissants de pays encore sûres. Et quand on revisite les raisons pour lesquelles Sébastien Ajavon, réfugié tout frais, s'est retrouvé à Paris en fuyant la justice de son pays notamment pour trafic de drogue et crimes économiques, on se rend compte rapidement du dilemme de l'OFPRA qu'on voit mal justifier aisément l'octroi du statut de réfugié à un personnage aussi sulfureux que Ajavon. En définitive, il n'y a donc pas de raisons suffisantes au retrait du Bénin de la liste des pays sûres sauf d'expliquer que l'OFPRA veut protéger un trafiquant de drogues et un criminel économique et de surcroît client du garde des sceaux français, avocat de son état. Malgré son caractère farfelu et détestable pour les raisons évoquées, cette décision a suffi pour des personnes qu'on croirait apatrides ou d'une autre nationalité et qui sont pourtant citoyens béninois. Intellectuellement, il est nécessaire de critiquer une décision prise par une instance comme l'OFPRA en faisant ressortir ses insuffisances aussi. Mais il est difficile de comprendre que des Béninois se réjouissent d'une décision même sans la lire parce que c'est un plaisir pour eux de voir leur pays condamné à l'international. Le problème du Bénin, ce n'est pas les autres. Le problème du Bénin est le Béninois lui-même un peu comme le disait déjà le général Kerekou qui dénonçait déjà les «intellectuels et cadres tarés» qui se comportent dans leur propre pays comme s'ils étaient à l'étranger et qui au nom de l'opposition se réjouissent des condamnations du Bénin à l'international.

Walter Houngbo.

“ Le journal de NOTRE EPOQUE ”

Earing sur le Commerce international de la faune et la flore sauvages menacées d'extinction au Bénin La CITES exposée à des parlementaires béninois par les Eaux, Forêts et Chasse.



Les oreilles parlementaires ont été sollicitées par la Direction Générale des Eaux Forêt et Chasse pour une immersion au cœur de la Convention sur le commerce international de la faune et la flore sauvages menacées d'extinction appelée Cites ou convention de Washington. A Cotonou, du 15 au 17 octobre 2020 ; l'hôtel Diamond a servi de cadre à un échange en mode « Earing » de cadres et de plusieurs parlementaires au sujet du commerce international de la faune et la flore sauvages menacées d'extinction. C'était à l'initiative de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse à travers le point focal Bénin de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites). A travers plusieurs communications, l'attention des parlementaires a été appelée sur le droit de la Cites à travers sa lettre et son esprit, son histoire ; sa portée juridique, la situation de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction au Bénin, les pistes plausibles pour les protéger et les promouvoir.

Pour le Secrétaire Général par intérim des Eaux, Forêts et Chasse, le Conservateur lieutenant-colonel Azankpan Dossou, l'objectif de la Cites est de : « garantir que le commerce international des animaux et plantes inscrits dans ses annexes ; vivants ou morts ; ainsi que leurs parties et leurs produits dérivés ne nuise pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages ». Un tel objectif a été le vecteur directeur de la présentation du Cites en ses points clés par le Conservateur Capitaine Ulysse Sinagabé KOROGONE qui a déclaré que le « le commerce international des espèces sauvages représente des milliards de dollars par an et qu'il porte sur des centaines de millions de spécimens de plantes d'animaux. Le Point focal Cites du Bénin, le Capitaine Ulysse Sinagabé KOROGONE a donné un aperçu de la portée de la Cites. Le texte de la convention a été adopté à Washington le 3 mars 1973 et entré en vigueur le 1er juillet 1975. Le Bénin l'a ratifié et mis en vigueur le 28/5/1984. Les Etats et organisations ayant pour but une intégration économique régionale qui acceptent d'être liés par la convention (qui « rejoignent » la Cites) sont appelés « Parties ». La Cites est au nombre des accords sur la conservation qui ont la plus large composition. Elle



Échanges entre le Chef de l'Etat et les partenaires sociaux

15 milliards FCFA débloqués avec effet immédiat



Après avoir payé 87 milliards FCFA de dettes aux travailleurs depuis 2016, le Gouvernement débloque encore 15 milliards FCFA avec effet immédiat.

Dans la dynamique de promotion du dialogue social et ainsi qu'il s'y était engagé, le Président Patrice TALON a rencontré, ce vendredi 16 octobre 2020 au palais de la Marina, les sept (7) Secrétaires généraux confédéraux, afin d'échanger avec eux sur les efforts du Gouvernement relativement à la satisfaction des besoins des travailleurs. Une séance dont il ressort que depuis 4 ans et demi, le Gouvernement a engagé d'énormes ressources pour épouser une part importante des dettes de l'Etat à l'égard des agents de l'Etat, découlant de diverses décisions prises avant 2016, et

1 milliard FCFA de prime de risque.

Divers autres engagements ont été honorés qui font que, sur un total global de 173 milliards FCFA dus aux travailleurs et retraités avant 2016, 87 milliards FCFA ont été effectivement payés, soit plus de 50% de niveau de paiement.

Mais, le Gouvernement qui fait l'effort, en plus de l'apurement des dettes, de ne pas en cumuler de nouvelles, a décidé, avec effet immédiat, de prendre en charge des dettes de 15 milliards FCFA découlant des effets d'engagements divers pris avant 2016 et qui n'étaient pas encore payés jusqu'ici. Il s'agit notamment d'engagements en lien avec les arriérés nés des avancements et autres glissements catégoriels.



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUTE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène
Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)
Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Dettes héritées envers les travailleurs

La guerre des données

(Talon en parle, Yayi n'est d'accord, Toboula et Kouché à la rescoufse)

Depuis 2016 sur un total de 94 milliards de FCFA de dettes héritées envers les travailleurs, le Gouvernement a déjà payé, à ce jour, 52 milliards FCFA. De même, pour 49 milliards FCFA de dettes envers les retraités, nous avons déjà pu payer 26,7 milliards FCFA. A cela s'ajoutent 6,9 milliards FCFA de prime exceptionnelle de motivation aux agents de la santé et 1 milliard FCFA de prime de risque.

En somme, sur un total global de 173 milliards FCFA dus aux travailleurs et retraités avant 2016, 87 milliards FCFA ont été effectivement payés, soit plus de 50% de niveau de paiement.

Maintenir le dialogue avec nos partenaires sociaux et toutes les couches de la population, est l'un des leitmotivs qui sous-tendent l'action de notre gouvernement. C'est fort de cette dynamique que ce vendredi matin au palais de la marina, j'ai reçu les sept (7) Secrétaire généraux confédéraux, afin d'échanger avec eux sur les efforts du Gouvernement relativement à la satisfaction des besoins des travailleurs.

Au terme de nos échanges, nous avons décidé avec effet immédiat de prendre en charge des dettes de 15 milliards FCFA découlant des effets d'engagements divers pris avant 2016 et qui n'étaient pas encore payés jusqu'ici.

Ces efforts considérables ne sont que la résultante des réformes mises en œuvre et des efforts consentis par chaque Béninois et chaque Béninois ces dernières années.

Je suis conscient de l'immensité des enjeux de développement qui s'imposent à notre pays, mais comme à mon habitude, je veux nous rassurer, qu'à l'encre d'efforts acharnés, nous pouvons, nous devons et nous continuons d'écrire ensemble les prochaines pages du livre de la révélation de notre beau pays, le Bénin.

Aussi voudrais-je féliciter tout le peuple béninois dont le travail acharné et le soutien permettent de faire ces efforts remarquables au profit de nos travailleurs. »

Patrice Talon

« Je viens de prendre connaissance de la publication du Président Talon et je souhaiterais apporter ma modeste contribution.

Je voudrais demander au Seigneur de toucher son cœur pour qu'il se rapproche de ses concitoyens pour leur dire exactement ce qu'il a fait.

Je prie pour que le Président TALON fasse la volonté du peuple. Qu'il puisse créer les conditions de paix, de stabilité, de sécurité pour tous, tout en garantissant l'Etat de droit, la démocratie, le respect des droits de l'homme, les libertés fondamentales, la liberté de presse et d'expression. Nous attendons de lui qu'il puisse mettre en place cet environnement pour permettre l'épanouissement de tous les citoyens pour faire de notre pays un havre de paix et une destination attractive pour tous les citoyens du monde.

Je rêve d'un Bénin de transformation radicale sur le plan politique, économique et social pour le bonheur de tous et non celui d'un clan.

En ma qualité d'ancien Président du Bénin, prédécesseur immédiat du Président Talon, sur la base des informations qui m'avaient été communiquées par les ministères de tutelle d'alors, je ne me reconnaissais pas sur une quelconque dette ou arriérés validés en Conseil des ministres à l'endroit des travailleurs. Si ceci se confirmait, les engagements pris de manière consensuelle avec les travailleurs sont soumis aux principes de la continuité de l'Etat. Ce qui a conduit, et le Président Talon le sait, mon régime à apurer les arriérés salariaux de 180 milliards laissés par les régimes précédents à celui de 2006 au nom de la continuité de l'Etat. Mieux je rends grâce à Dieu, le Père Céleste d'avoir accompagné nos efforts pour améliorer sensiblement leurs conditions de travail et garantir leur sécurité pour un futur radieux, les travailleurs le savent et les enseignants en particulier de la Maternelle jusqu'au Supérieur.

Je suis alors surpris d'apprendre que mon régime a laissé une telle dette à l'endroit de ces travailleurs, cheville ouvrrière de la République, qui ont été la cible majeure de mon action à la tête du pays (conditions salariales, primes, pensions, retraites, motivations, formations, contenus pédagogiques, infrastructures scolaires, universitaires et sanitaires, sécurité humaine etc.).



la dette intérieure.

Je suis d'autant plus surpris que dans sa déclaration le Président n'a pas fait allusion au sort réservé aux nombreux travailleurs victimes des licenciements abusifs dans la fonction publique et l'administration depuis 2016 et surtout dans le corps des enseignants, piliers et âmes de notre pays. Nul besoin aussi de faire référence à la loi sur l'embauche qui a eu comme principale conséquence de précariser l'emploi des travailleurs de notre pays.

Je souhaite que le Président Talon se rapproche de Dieu pour que le plan de développement et de paix que le Tout Puissant des Cieux et de la Terre a réservé au peuple Béninois du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest se réalise à travers sa gouvernance dans tous les compartiments.

Bonne chance au Président Talon en cette période sensible où le peuple Béninois doit exercer librement sa souveraineté au cours du prochain scrutin Présidentiel souhaité inclusif, équitable et transparent. Ce sera la seule manière démocratique de savoir l'appréciation du peuple sur ce qu'il a fait à la tête de notre nation au cours des cinq dernières années. Comme j'ai eu à le faire par le passé à la veille des législatives exclusives, en ma qualité de son ainé dans la fonction Suprême, je lui recommande de tirer leçon des perturbations graves liées aux dernières Législatives et Communales exclusives pour qu'enfin le Peuple béninois jouisse de son droit inaliénable à choisir librement le citoyen qualifié pour présider nos destinées au cours des cinq prochaines années. Ceci suppose alors la suppression des barrières et verrous de tout genre, porteurs de germes d'exclusion car ils sont sources de destruction de toute nation.

Puisse DIEU, Tout Puissant, bénir notre Patrie commune et notre vivre ensemble.

Yayi Boni

« Bonjour chers tous. J'étais syndicaliste sous la Gouvernance Yayi. En prenant seulement les dettes issues de la revalorisation du point indiciaire de 25 pour cent au profit des travailleurs du ministère des finances à la suite de l'affaire Dangnivo ce qui nous avait conduit à la création de la Coalition des Organisations Syndicales de l'Administration Publique (COSYNAP) dont j'étais membre fondateur et secrétaire administratif, je peux affirmer que son régime avait bel et bien laissé des dettes.

Mieux, il y avait une grande injustice dans l'octroi des primes de motivation allant d'un ministère à un autre. Nous avons en son temps réclamer l'harmonisation des primes au sein de l'administration publique.

Les incidences financières découlant de cette revalorisation ont été planifiées pour être apurées en fin de mandat en 2016 mais malheureusement elles n'ont pas été apurées.

Le versement opéré en son temps a gonflé l'effectif de la fonction publique et à l'époque, bien que faisant parti des cadres reversés, nous avons justifié la tourmente politique extrême de ce dossier et nous nous sommes battus en vain pour freiner l'élan du Gouvernement à cette époque au risque même de créer des inimitiés avec nos camarades travailleurs car nous avions exigé qu'au moins un test soit organisé au profit des agents pour jauger un peu de leur niveau avant le versement mais hésas.

C'est un devoir de vérité. Dieu bénisse notre pays.

Ephésiens 4:25

Modeste Toboula

Ma #réaction au sujet des arriérés payés aux fonctionnaires : Encore une pure #invention de chiffres

Le Chef de l'Etat et son gouvernement auraient payé environ 87 milliards de nos francs d'arriérés aux fonctionnaires de l'Etat et aux retraités. Si ces arriérés étaient réels, cela suppose qu'ils figurent comme passifs dans les comptes de l'Etat. En effet, les règles en matière de gestion de la dette exigent que tout arriéré en monnaie locale dont la durée dépasse 90 jours soit comptabilisé dans l'encours de

Dans mon obligation d'éclairer le peuple en tant que dernier Ministre des Finances du président Boni Yayi, je me suis exercé à faire une appréciation analytique des chiffres contenus dans les documents officiels du gouvernement lui-même. Dire simplement que le régime Boni Yayi n'a jamais laissé de tels arriérés pourrait amener beaucoup à penser que je suis dans l'auto-défense. J'ai alors choisi de confondre le gouvernement sur son propre terrain avec ses propres données.

J'ai d'abord fait recours au #bulletin statistique de la dette publié par la Caisse Autonome d'Amortissement au 30 juin 2020. Il en ressort que la dette privée, ainsi que figurant dans ledit bulletin, est constituée de 76,92% d'emprunt obligataire, de 7,14% de bons de trésor, et de 15,93% de financement bancaire (voir graphique 1 à la page 17 dudit bulletin). Il n'apparaît aucune trace des arriérés farameaux annoncés par le premier magistrat de notre pays. Ensuite, j'ai procédé à une analyse des chiffres contenus dans le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP) 2021-2023 élaboré par le Gouvernement béninois en mai 2020. Cet exercice révèle que les variations marginales nettes cumulées des dépenses salariales entre 2015 (dernière année plein exercice de Boni Yayi) et 2019 (dernière année de plein exercice de Patrice talon), n'ont été que 24,9 milliards de nos francs.

Ce montant déjà très loin des 87 milliards annoncés, devrait être normalement en lien avec entre autres, les effets financiers des glissements catégoriels et des avancements automatiques. Mais une estimation rationnelle des données permet de postuler que ce montant ne couvrirait même pas le cumul des salaires politiques qui restent jusque-là, un mythe.

Dans quels comptes se cachent alors les arriérés du Chef de l'Etat et à qui les 87 milliards ont-ils été payés ?

Les fonctionnaires béninois devront dire au peuple béninois comment ont-ils pu bénéficier d'une telle générosité, pour que leurs conditions se soient dégradées, au regard des témoignages ambients qui restent, qu'on le veuille ou non, un baromètre de toute gouvernance publique.

Au demeurant, on peut déduire que, non seulement les traces des dépenses au titres desquelles ces fameux 87 milliards de francs CFA auraient été engagés n'existent nulle part dans les comptes publics élaborés par le gouvernement lui-même, mais aussi que les fonctionnaires de l'Etat n'ont connu aucune embellie de leur situation salariale. En clair, il s'agit d'une invention.

En conclusion, le Président de la République a, soit été induit en erreur, soit mal lu sa fiche, soit fait économie de vérité, ou soit manipulé l'opinion publique. Quel que soit le cas de figure, cela reste indigne de la seule institution légitime que compte encore le Benin et qu'il incarne.

Aussi paraît-il surprenant que ce soit pour la première fois que ce chiffre fait sa subite apparition alors même que le sport favori du régime en place a toujours été de peindre en noir, les acquis des deux quinquennats Boni Yayi dont plus de 90% des acteurs se sont recyclés dans la rupture.

D'ailleurs il n'y a aucune espèce de crédit à accorder à ces propos du Chef de l'Etat dans lesquels il affirme ubri qu'il que les recettes de l'Etat se sont améliorées "malgré la fermeture des frontières du Nigeria" alors même que les chiffres officiels indiquent le contraire et que dans la pratique, le Benin se trouve obligé de s'endetter chaque mois sur le marché régional.

Encore une belle occasion de se taire vient d'être ratée.

Komi KOUTCHE



Editorial

Le fauteuil de la Marina sera mis en jeu dans six mois. Mais, le réformateur de la République est droit dans ses bottes. Il ne fera pas la course dans les arènes populistes pour affoler le compteur des suffrages. Habitue à des mises en scène et à une théâtralisation à outrance de la gouvernance, la nation a plutôt découvert la dynamique d'un Président qui a fait la délicate option de réformes impopulaires avant le grand bain électoral.

Le risque d'être impopulaire va déboucher sur le droit d'être porté en triomphe et l'obligation de briguer un nouveau mandat. L'interview accordée à Jeune Afrique confirme le charisme du Président. Au pouvoir depuis 2016, la légende du nouveau départ s'est déjà taillée une étoffe exceptionnelle.

Le choix de l'impopularité est devenu la clé de voûte de la rupture. Talon, l'homme des risques, a fini par prendre le contrôle des tourbillons dans sa navigation réformatrice. Le chef de l'Etat a volontiers, choisi les chemins périlleux. Les courageuses réformes ont tôt fait de le mettre sur la braise. Un début de mandat compliqué où les fondations de la rupture ont exigé du président l'obstination dans les mesures impopulaires. Les réformes ont, certes, offert à l'opposition une arme de combat politique. Mais, à trop braquer les projecteurs sur le Président, cette opposition est restée sans imagination, laissant le héros de la rupture, trouver seul, la lumière dans l'impopularité.

Malgré les supposées vagues de l'impopularité, le navire de la rupture n'a pas chaviré. Et le capitaine qui n'a pas horreur de la tempête, semble maintenant sur la voie royale des starting-blocks. L'interview à Jeune Afrique a livré une vérité capitale : Talon a déjà avisé. Il ne reste que la sortie de la fumée blanche.

Candidat ou pas candidat ? Le risque de l'impopularité a abouti à une légitime logique de candidature. La présence du chef de l'Etat dans la compétition devient une exigence. Le bilan acquis dans l'apparente impopularité porte clairement des certitudes pour un second mandat. Le risque de l'impopularité s'est définitivement révélé efficace pour la rupture. Talon devrait en récolter les dividendes dans les urnes. A l'opposé de son prédécesseur, roi du populisme asservi à la quête obsessionnelle de la popularité, le Boss de la Marina a démontré la force du pragmatisme dans l'impopularité.

Après la brillante interview dans Jeune Afrique, Talon, homme d'Etat, figure emblématique de la rupture, n'a pas à se soucier des réactions épidermiques de gens frappés de traumatisme depuis la passation de pouvoir en Avril 2016. L'avènement à la Marina de l'ennemi juré avait enfoncé l'ancien « dieu » dans la déprime.

L'idée d'un renouvellement de mandat en 2021 provoque le coup de sang du parrain de la Résistance, et engendre sans surprise, le flot de phrases incohérentes. Mais, le triomphe sanctionnera le risque de l'impopularité malgré les lamentations de l'ancien pivot du système obsolète de la vaine refondation.

Par Sulpice Oscar GBAGUIDI

LE GEAI BLEU



La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène

Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparpillées qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

«« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »»

Pour le cas béninois, elle n'admet pas d'inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérenité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDONOUUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Réseaux sociaux, la télévision et les enfants

«...En dehors des heures passées au service, le reste est passé soit sur Facebook, ou WhatsApp, dans ces contextes, ils n'arrivent plus à observer leurs enfants, Ils n'arrivent plus à discuter avec eux...» observe Simplice GOUDOU, Psychologue du Travail et des Organisations.

Grâce aux réseaux sociaux, on découvre aujourd’hui certaines réalités qui choquent plus d’un. De ces réalités, les plus préoccupantes sont la dépravation et les dérapages observés chez les adolescents. Drogue, chicha, cigarettes, prostitution à haute dose sont devenus le quotidien de beaucoup d’adolescents. Quelle est la responsabilité des parents dans cette attitude irresponsable des adolescents. Que peut faire le parent pour éviter que l’adolescent ne dévie. Nous en parlons avec Simplice GOU DOU, Psychologue du Travail et des Organisations. Administrateur en gestion des projets et Développement Local. Consultant-Formateur (Thérapie de couple et

Merci à vous Madame pour cette opportunité que vous m’offrez d’aborder cette question de la jeunesse qui est une période de la confrontation aux inégalités sociales.

1. A quoi peut-on imputer cette attitude de laisser aller chez les adolescents

En général, on peut attribuer cela à la crise de la puberté qui amène le jeune dans sa curiosité à faire des découvertes. Certains jeunes reçoivent une éducation moins bonne et d’autres le font par suivisme : l’insouciance et la non prise de conscience aidant. On peut dire que, le fait que certains parents ne réagissent pas en voyant leurs enfants dans ces situations les encourage à continuer. Et certains parents vivent dans ces modèles de vie devant les enfants (des parents consomment même les chicha électroniques, d’autres fument devant leurs enfants ; et le pire, c’est que certaines filles sont même des commissionnaires pour leur papa, à l’endroit de leurs maîtresses).

2. Pensez-vous que les parents continuent de bien jouer leurs rôles d’éducateurs et de modèles

Bien de parents exercent leurs autorités et leurs responsabilités de manière convenable. En plein cœur de nos communes urbaines, on n'est pas étonné de retrouver encore des jeunes sages et exemplaires. Mais comme je le disais plus hauts, il ya des parents qui sont de moins en moins le prototype de cette sagesse à travers laquelle le jeune doit se mirer et lire les lettres de lumière d'une vie consciente. Certains parents le font mais malgré tout leurs efforts, les enfants sombrent dans la mauvaise voie avec les fréquenta-

tions non conseillées. D’autres parents ont démissionné et ne s’occupent plus du bien-être physique, mental, affectif, matériel, financier et spirituel de leur enfants. Des mères et des pères poussent le fruit de leur amour à la débauche. A la recherche permanente du gain ; on oublie l’essentiel. La désacralisation du mariage, la détérioration des conditions économiques et l’aggravation du niveau de pauvreté détournent davantage l’attention des parents vers la recherche de l’argent.

3. Les réseaux sociaux, la télévision ... Influencent négativement les enfants ,que peut-on faire face à ça ?

La télévision n’influence pas forcément négativement, car il y a parfois des émissions éducatives. Mais malheureusement la plupart des enfants ne suivent pas et préfèrent des émissions de divertissement qui ne sont pas forcément adaptées à leurs âges. Comme les adolescents, certains parents sont très attachés aux réseaux sociaux. Les parents passent parfois plus de temps sur les réseaux sociaux qu’avec leurs enfants. Quand nous prenons les parents travailleurs ou fonctionnaires, la plupart d’entre eux sont émotionnellement absents. En dehors des heures passées au service, le reste est passé soit sur Facebook, ou WhatsApp. Dans ces contextes, ils n’arrivent plus à observer leurs enfants. Ils n’arrivent plus à discuter avec eux, c’est pourquoi l’adolescent se prend en charge lui-même malgré son immaturité. Ce qui explique les comportements déviants. Pour y remédier, il faut la présence des parents dans les instants télévisuels et discuter avec les enfants. Mettre des verrous non décodables sur les chaînes à caractère non éducatif.

4. Comment les parents doivent éduquer les enfants aujourd’hui ?

Comment éduquer son enfant aujourd’hui ? Il faut d’abord que chaque parent sache que son enfant est un livre ambulant dans lequel, on peut lire l’histoire de sa vie. L’éducation est un domaine d’étude et on ne finit jamais d’apprendre. Il faut être « une guidance » pour son enfant et maîtriser les différentes étapes de développement de la personnalité d’un homme. Le secret de cette méthode d’assistance aux enfants est l’écoute active et la communication non violente, pour comprendre ce qui se passe en eux. Devenir

leur ami, leur confident ; et être présent pour eux dans la joie et dans la tristesse. Il faut éduquer par l’exemple. Ex: Ne dites pas à votre enfant d’aller lire, commencez à lire avec lui pour lui donner le goût de la lecture. Il urge alors de suivre des formations ou participer à des ateliers sur la question. L’essor des réseaux sociaux aujourd’hui rend complexe l’éducation des enfants.

5. Il est très difficile pour les parents de faire appel à un psychologue même quand ils remarquent que l’enfant a vraiment besoin d’aide. En tant que psychologue expliquez-le bien fondé d’un suivi aux parents. Cette demande ou question

me fait sourire, car l’homme est un tout. La prise en charge psychologique, affective, émotionnelle restent en Afrique le parent pauvre des soins qu’il faut prodiguer à un homme, et le Psychologue en est le spécialiste. Le « Psukhè » est immatériel et notre culture a plus foi aux gris-gris, marabout, ou à la prière. Je ne rejette pas l’aspect cultuel, culturel et religieux qui est très important dans la prise en charge. Il faut comprendre que la prise en charge d’un jeune ; d’un enfant, et même d’un adulte, doit être systémique, holistique. Si une partie des capitaux humains manque à être renforcé, c’est l’homme intégral qui en souffre. La thé-

rapie de couple ou de famille permet à chacun de se découvrir et de redécouvrir l’autre pour son bonheur. La mission du psychologue, est d’ameiner chacun à se connaître, à connaître l’autre, afin que la vie à la maison soit harmonieuse et reflète la cohésion. Il ne sert à rien d’acheter des médicaments pour des problèmes psychologiques. Quand l’état émotionnel prend un coup, les belles maisons, les voitures et tout ce qui donne l’apparence de bonheur sont inutiles.

Entrevue réalisée par Karima-thFoumilayo LAWANI.
Présidente de l’ONG Eduquons Autrement.

Santé des nouveaux nés : «Lorsque la rhinite allergique est négligée cela peut entraîner à long terme un asthme du nourrisson » dixit Aitchéhou Romuald BOTHON, médecin Lieutenant-Colonel, pédiatre des armées

Aujourd’hui on remarque que beaucoup de nouveaux nés font des rhinites allergiques (tout le temps enrhumé). Qu’est-ce qu’une rhinite allergique, les causes, symptômes, les complications aux quelles les parents peuvent faire face. Le Médecin Lieutenant-Colonel Aitchéhou Romuald BOTHON, pédiatre des armées nous en parle.

1-Qu'est ce que la rhinite allergique
La rhinite allergique est un ensemble de manifestations de la fonction des narines provoquant une inflammation de la muqueuse nasale du fait que ses bébés soient exposés à différents corps étrangers qu'on appelle en langage médical les allergènes tels que les poussières, les acariens, les talcs, les pollens, les odeurs de parfum, l'air pollué et parfois les fumées de feu ou des anti moustiques spirale et même les anti moustiques qu'on vaporise.

2- Quels sont les facteurs favorisant la survenue de la rhinite allergique chez le nouveau né ?
Les facteurs favorisant sont dans un premier temps que le nouveau né possède une muqueuse nasale fragile. Pendant la grossesse son nez n'était pas exposé à ces allergènes. A sa naissance il entre en contact avec ses corps étrangers en respirant et déclenche la plupart du temps la rhinite pendant son premier mois de vie. Cela est d'autant plus rapide que le nouveau né arrive dans une période de changement de climat dans laquelle nous sommes actuellement.

3- Quels sont les symptômes de la rhinite allergique
Les symptômes chez le bébé sont Dans un premier temps c'est de petits éternuements parfois même quelques heures après la naissance et on entend les parents dire qu'il ressort l'eau qu'il a avalé. J'en ris parce que je sais que c'est déjà les produits qu'on utilise pour faire les soins au bébé qui ont irrité son nez

Après suit l’écoulement nasal si vous êtes chanceux parce que chez les bébés les sécrétions vont dans l’arrière de la gorge parce que celui ci ne sait pas se moucher ni cracher Il s'en suit un bruit de ronronnement pendant le sommeil et puis aussi en éveil Le signe de gravité est la difficulté à respirer ou le sifflement pendant la respiration.

4- A quel moment le parent doit chercher à faire consulter son nouveau né par un spécialiste ?
Si vous remarquez que la respiration de l'enfant fait plus de bruits que d'habitude ou si le sifflement s'installe. Si vous voyez que le bébé refuse de manger parce qu'on ne peut jamais respirer par la bouche pendant qu'on mange. Le réflexe de survie fait que le bébé choisit la respiration pour rester en vie donc refuse de téter puisque son nez étant bouché alors il se sert de sa bouche pour survivre Il y a un signe qui est commun aux adultes et aux enfants que je prends pour taquiner les parents c'est que le bébé dort moins bien à l'instar de l'adulte un bébé souffrant d'une rhinite ne dort pas.

5- En parlant de spécialiste faut-il

voir un allergologue ou un ORL ? Il faut voir simplement un pédiatre car tous les spécialistes aussi allergologues pédiatre que ORL sont outillés pour la prise en charge.

6- Lorsque que la rhinite allergique est négligée, elle peut causer des complications ?
Lorsque la rhinite allergique est négligée cela peut entraîner à long terme un asthme du nourrisson nécessitant un long traitement ou encore une hypertrophie des végétations adénoïdes des fosses nasales accompagné souvent d'une hypertrophie des amygdales.

8- Quelles sont les bonnes habitudes que les parents de bébés allergiques doivent avoir pour éviter les crises répétitives ?
Dans un premier temps c'est éviter les allergènes sus cités surtout les poudres, les mosquitos les bombes vaporisateurs anti moustiques, les parfums, eau de Cologne, les ventilateurs, et parfois la climatisation qui est un nid à allergènes. Et bien entendu les poudres ou talcs de bébé Prendre aussi l’habitude de bien faire les lavages dès les premiers signes.

9- Les rhinites allergiques sont-elles des signes précurseurs d'asthme ou sinusite quand l'enfant grandit ?

Bien sûr que si donc les prendre en charge très tôt pour donner une chance au nourrisson et grand enfant de demain.

Merci Docteur

Entrevue réalisée par Karima-thFoumilayo Lawani.

Présidente de l’ONG Eduquons

Autrement.

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Ecole de formation professionnelle à l'UAC L'ENSTIC, de l'ombre à la lumière !



La maison des médias a servi de cadre pour une causerie entre le Directeur adjoint de l'Ecole nationale des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ENSTIC), Wenceslas Mahoussi, les étudiants de ladite école et les hommes de médias, le vendredi 16 octobre 2020. Cette séance de causerie entre en droite ligne avec le lancement médiatique de la rentrée de l'année académique 2020-2021 à l'Enstic. Au cours de cette causerie qui a été une émission débat animée par le journaliste Venance Tonongbé pour le compte du numéro 285 de Café Médias Plus, le Docteur Wenceslas Mahoussi a levé un coin de voile sur l'institut public de formation en journalisme.

« ENSTIC/UAC: lumière sur institut public de formation en journalisme, Audiovisuel et communication au Bénin ». C'est le thème qui a été au cœur des échanges qui ont eu lieu le vendredi 16 octobre 2020 entre les hommes de médias, le Directeur Adjoint de l'Enstic et les étudiants en journalisme de ladite Ecole. Au cours de ces échanges, plusieurs sujets ont été abordés pour mieux connaître cet institut public de formation en journalisme au Bénin. Dans son intervention, le Dr Wenceslas Mahoussi, Directeur-Adjoint de cet institut a fait savoir que depuis les indépendances en 1960, il n'y avait aucun institut public de formation en journalisme. Il faut remonter

la genèse dans les années 80 pour la naissance du programme de formation Sciences et Techniques de l'Information (STI). C'est avec le temps que la filière de l'information et de la communication a vu le jour à l'Enam en 2009 mais qu'on ne parlait pas de journalisme. Les passionnés du journalisme allaient se faire former à CESTI à Dakar au Sénégal et dans les pays Européens (France, Belgique, Russie) voire même en Amérique (Canada, USA). Il a fallu attendre l'an 2011 pour voir naître le tout premier et le seul institut public de formation en journalisme, Audiovisuel et communication au Bénin. Cette école à sa création a été logée dans la cité de l'igname, Savalou. Mais sa distance n'empêche pas qu'elle soit rattachée à l'Université d'Abomey Calavi. C'est en janvier 2016 qu'elle sera délogée de Savalou pour l'Université d'Abomey Calavi où elle sera abritée par l'Amphi Etisalat qui est le bâtiment de la communication de cette Université publique.

De l'ombre à la lumière

Depuis sa création jusqu'en 2019, l'Enstic n'était pas aussi connu que ça. «< Même au sein de l'Université, les gens ne savent pas là où se situe l'Enstic>» a laissé entendre le Directeur des études et stages Wenceslas Mahoussi. Mais aujourd'hui, elle est connue et même presque de tous. «< Aujourd'hui quand vous demandez là où se situe l'Enstic, on vous dira



qu'elle est au premier et deuxième étages de l'Amphi Etisalat>> a déclaré Wenceslas Mahoussi. L'Enstic a noué des partenariats avec plusieurs structures médiatiques et engagé beaucoup de réformes par l'entremise de l'actuelle équipe dirigeante en l'occurrence Alexis Gnanguenon et Wenceslas Mahoussi qui sont respectivement Directeur et Directeur adjoint.

Selon le DA, l'école depuis sa création fait de son mieux pour que les étudiants sortants de là soient de bons produits. Il y en a plein qui sont dans les organes de presse, qui travaillent déjà et qui font la fierté de l'école et de ses dirigeants. A l'Enstic, la pratique est désormais prisée. Ceci pour permettre aux étudiants d'être des praticiens. Aux dires du DA, la pratique sera de 80% et la théorie 20%. A cet effet, l'école envisage prendre des

coachs pour ces étudiants afin qu'ils les aident dans les travaux pratiques. L'école a créé également un forum des alumni et envisage de mettre tous les étudiants sortant dedans afin de les suivre de près et veiller à leur insertion professionnelle.

Il faut noter que l'Enstic fait désormais des offres de formation en masters en journalisme et communication en cours du soir outre que la licence en journalisme et Métiers de l'audiovisuel et multimédia. A en croire le DA, l'école affûte ses armes pour assurer une formation de qualité aux étudiants qui vont s'y inscrire et ceux qui se sont déjà inscrits. Elle envisage aussi être d'ici à l'horizon 2025, une école de référence en Afrique de l'Ouest comme CESTI à Dakar au Sénégal.

Fiacre Awadji (Coll.)



Invité sur Café Médias Plus

Herman Dimitri Adankpo expose sa vision de l'Alliance Nord-Sud



« Création de l'Alliance Nord-Sud à l'heure des réformes. Que comprendre ? ». C'est à travers ce thème que Hermann Dimitri Adankpo, conseiller communal de Porto-Novo a échangé avec les professionnels des médias du press club Café médias plus. Au cours de son exposé, il a fait part des objectifs qui sous-tendent son concept et leur vision

de la gestion du pays. Selon l'invité de Café Médias Plus, «L'Alliance nord-Sud se donne pour mission de promouvoir l'unité nationale du Nord au Sud». « Il est vrai qu'il y a une deuxième mission qui consiste à promouvoir le programme d'actions du gouvernement, à partager, ce qui a été fait, ce qui est en train d'être fait et ce qui reste à faire», a ajouté Her-

mann Dimitri Adankpo. Il précise d'ailleurs que «L'Alliance Nord-Sud n'est pas un parti politique mais une organisation politique». Optant pour l'unité nationale du Nord au Sud, Hermann Dimitri Adankpo pense que la situation actuelle avec les mécontentements, les oppositions, il est important de s'unir pour décrisper l'atmosphère politique. « Dans cette condition bien qu'on soit du bloc républicain et attacher aux principes, on peut inventer un concept pour renforcer ce qui se fait, qu'il faut promouvoir l'unité nationale», laisse entendre l'invité. Aussi souligne-t-il qu'il faut «Faire triompher le PAG et la rupture malgré les difficultés, les défaillances. C'est un concept qui appelle tous les concitoyens à la paix». Pour le conseiller municipal de Porto-Novo, après la création de ce concept, «aucune réaction contradictoire nest observée dans le rang de la mouvance». Pour ce qui est de la réaction de l'opposition, le jeune conseiller pense que « Ce nest pas parce que je prône l'unité nationale que je ne vais pas exprimer ce que je pense. Ce n'est pas parce que je dis unité nationale que je ne vais pas afficher ma personnalité ». Dans les actions futures de l'Alliance

Nord-Sud, Hermann Dimitri Adankpo confie que « Nous irons dire aux populations que si les gens viennent leur dire de sortir pour casser les choses à Cadjèhou de dire non. Nous allons dire aux jeunes que les milliardaires n'ont qu'à garder leur argent ». A l'en croire, « quel que soient les divergences, sauvegardons la paix ». Il informe, « Je constate qu'il y a un groupe dans le pays qui ne veut pas de route bitumées, je constate qu'il y a un groupe dans le pays qui ne veut pas de l'informatisation de l'administration publique. Je constate qu'il y a un groupe dans le pays qui ne veut pas que le candidat au baccalauréat reste dans sa chambre tape sur son portable pour voir si il est admis ou si il a échoué. Je constate qu'il y a un groupe de personnes qui ne veulent pas du projet Arch ». Pour l'invité de Café Médias Plus, « S'il y a des gens qui ne veulent pas cela, ce n'est pas un problème. Nous notre vision c'est l'unité nationale. On fait avec ceux qui veulent la paix, on a ouvert les bras ». « Malgré les oppositions, la divergence d'idées, sauvegardons le pays stable. S'il y a des gens qui ne veulent pas de cela, l'Alliance Nord-Sud ne les forcera pas », a indiqué Hermann Dimitri Adankpo.

Pour Richard Boni Ouorou invité sur Café Médias plus L'exclusion a commencé sous Yayi Boni



Richard Boni Ouorou, politologue, socio-économiste et auteur a participé ce jour à une causerie médiatique organisée par un collège de journaliste sous la dénomination : Café média plus. C'est au tour son livre PROJET POUR UN BÉNIN DEMOCRATIQUE, que la causerie a été animée et a donné à de vives débats. Le livre est disponible sur toutes plateformes de vente en ligne et sur le site de l'éditeur l'harmattan.fr. En effet, il a expliqué, pour commencer, que son livre n'était pas une litannie de critiques, ni empreint de par-sisme en ce qui concerne le Bénin et l'Afrique. «Je suis très optimiste, et ce, très réallement, parce qu'en réalité, il y a beaucoup de combats qui se mènent sur le continent africain, passant de la lutte pour une sociale démocratie, la relocalisation, l'autonomie des États, une fiscalité exemplaire et équitable, une justice distributive, l'économie solidaire, le commerce, les énergies propres, les technologies saines, la science, l'éducation et mieux encore...» a-t-il énoncé.

Au Bénin, la lutte oppose le camp dit de la démocratie pluraliste et celui de la réforme institutionnelle et économique, dans une vision démocratique assez confuse dans les deux camps. «Mon livre, sans faire la critique d'un régime en particulier, pose l'état des lieux de la démocratie Africaine et béninoise, puis propose des pistes de solution pour sa consolidation» affirme Richard Boni Ouorou. Le livre aborde trois pistes essentielles : La démocratie, si pour plusieurs, cette notion revient beaucoup trop souvent dans le vocabulaire politique ces dernières années, c'est parce que ces frontières sont restées floues au point où il est assez aisément aujourd'hui de se poser la question à savoir si nous étions en démocratie. A la question, la réponse est bien évidemment NON. «Les béninois n'ont jamais connu une pleine démocratie, nous avons connu de 1990 à ce jour, un système hybride entre autoritarisme et démocratie électorale. Le seul fait d'organiser des élections, n'étant pas constitutif à lui seul, d'une vie démo-

cratique prospère. Le pragmatisme et l'universalité des institutions ainsi que des instruments qui les orientent, sont la base» continue le politologue. «Or dans ce même Bénin, si l'exclusion est devenue le terme à la mode pour la classe politique depuis 2019, elle (exclusion) existe depuis fort longtemps et pour rester très près, je voudrais rappeler, que c'est sous Yayi Boni qu'a commencé, les contrats avec les organes de presses indépendantes. Cette action qui paraît anodine en apparence, porte en elle une volonté d'exclusion, c'est-à-dire, exclure avec les moyens de l'État, toutes les autres opinions qui ne peuvent trouver écho que grâce à la presse. Ainsi, hisser au sommet une seule opinion, celle de la majorité ou de l'exécutif. L'ambition d'un parti unique ou d'une --OPINION UNIQUE--, qui exclut les autres ne date donc pas d'aujourd'hui. En second lieu, c'est sous le même Yayi Boni que des milliers de Béninois ont été évincés de la liste électorale, et que ceux choisis par lui ou ses affidés, ont été autorisés à participer à l'élection. Si ce n'est pas ça de l'exclusion, que faut-il encore ? Par conséquent, l'exclusion n'est pas du temps de Patrice Talon, le système le permet depuis toujours, puisque cette élection qui a exclu la majorité des béninois a été validée par la classe politique et la cour constitutionnelle, sans aucun moyen de recours pour le peuple exclu» atteste t-il. La démocratie, promeut : l'inclusion, la transparence, la liberté de choix et d'opinion. Le livre apporte beaucoup d'éclaircissement et propose des solutions adéquates et applicables «Sur le plan économique, la démocratie a relativement tué notre économie dans ce sens, qu'elle n'a pas consolidé la seconde industrialisation de l'économie pourtant amorcée par le régime marxiste» soutient il. «Avec la mondialisation et l'ouverture des barrières douanières imposées contre de petites monnaies par le FMI et autres, notre économie s'est désolidarisée de sa classe moyenne, a liquidé ses acquis (usine de transformation des matières premières, sobetex, société sucrière de savé etc...) Et s'est extravertie encore plus. Notre économie est depuis davantage fragilisée par les pratiques néolibérales imposées, poussant nos élites à la corruption, fragilisant le tissu social, avec un franc CFA qui nous embarque dans un cycle pervers d'instabilité. La monnaie crée des problèmes tels que : la pauvreté, le sous-développement avec les guerres et les rébellions comme corollaire, et à chaque fois, pour régler ces problèmes liés à la monnaie, à la mauvaise gouvernance et à l'économie, nous retournons vers la France et autres qui nous donnent des solutions clé en main, lesquelles solutions nous lient davantage et fragilisent nos États. La démocratie, a donc oublié le problème qui l'a accouché et s'est chargée de créer des conditions de jouissance pour une élite regroupée au sein d'une classe politique qui n'a aucune vision pour l'intérêt général» laisse croire l'invité. Avant d'ajouter «Concernant les relations sociales, j'ai rappelé qu'elles étaient le fondement de la vie commune, par conséquent, elles doivent être encadrées et pour cela, qu'il faut des mécanismes efficaces dont le fonctionnement est universel, des instruments du même type, une culture sociale adéquate, une vision d'ensemble. Mon livre apporte plusieurs pistes de solution à ces différents problèmes et pose la question d'un --État providentiel-- avec un schéma de solution assez clair.»

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

- | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mois | <input type="checkbox"/> 3 mois | <input type="checkbox"/> 6 mois | <input type="checkbox"/> 1 an |
| <input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa |

Autre localité du Bénin

Afrique/Europe /Monde

Soutien

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Match Amical Gabon 00- Bénin 0-2



Les Écureuils du Benin s'en sont remis à Soukou (30e) et Mounié (74e) pour disposer sans grande difficulté des Panthères du Gabon, ce dimanche, dans une rencontre disputée au Portugal. Bien emmené par le stéphanois Dénis Bouanga, les poulains de Patrice Neveu se sont inclinés face à une formation béninoise, en pleine métamorphose depuis leur récente participation à la CAN 2019, en Égypte.

CONSEIL DES MINISTRES

Adoption du décret portant prorogation, à titre exceptionnel, de la période transitoire d'organisation des examens nationaux ;

Adoption des modalités de gestion et de sécurisation du pâturage en République du Bénin ;

nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de l'Environnement ;

transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant dispositions spéciales de simplification et de gestion dématérialisée de l'état civil ;

Approbation du document de politique nationale de développement des énergies renouvelables (PONADER) 2020-2030 ; adoption du décret fixant les modalités d'application de la loi n°2019-06 du 15 novembre 2019 portant code pétrolier en République du Bénin .

Autorisation d'acquisition et de déploiement d'équipements agricoles dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national de développement de la mécanisation agricole ;

Nominations :

Orphelins de Poko et d'Aubameyang, les Panthères concèdent un nouvel échec face au Bénin. N'ayant point brillé durant les 90 mn, ils ont été sevrés d'occasions dangereuses, n'inquiétant ni Farolle, ni Allagbe, qui a enfilé les gants en seconde période.

Dussuyer a procédé à un turnover de son effectif afin de tester son nouveau dispositif avant les prochaines échéances prévues pour les 14 et 17 novembre prochain, à Porto-Novo et au Lesotho. Les néophytes en A tels que Yohan Roche et Matteo Ahlinvi ont également eu l'opportunité de revêtir le maillot béninois pour leur première.

En pleine constance en Bundesliga, avec le nouveau promu Ar-

minia Bielefeld, Cebio Soukou confirme sa place de titulaire au sein du onze de départ de Dussuyer, ouvrant son compteur but en équipe nationale. Même son de cloche pour Steve Mounié, nouveau transfuge du Stade Brestois (Ligue 1 Uber Eats), qui s'est exprimé grâce à son puissant jeu de tête. Sous la houlette du capitaine Adenon, Dossou, Assogba, Verdon, Hountondji, Adeoti ou encore Pote, le meilleur buteur béninois en sélection encore en activité, ont poussé les Écureuils à la victoire. Un succès collectif, reflétant les ambitions des Écureuils, en vue des prochaines joutes continentales.

Drocry

au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération ; au ministère de la Santé.

Acquisition de réactifs, consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

Nominations :

au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération ;

au ministère de la Santé.

Les nominations ci-après ont été prononcées.

Au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

Ambassadeur, Représentant permanent du Bénin auprès des Nations-Unies à New-York

Monsieur Marc Hermanne G. ARABA

II- Communication

III- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

IV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

V- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

VI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

VII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

VIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

IX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

X- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XX- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XV- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVI- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XVIII- Acquisition de matériels consommables et poches à sang au profit de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine .

XIX- Acquisition de mat

Les enfants doivent reprendre le chemin de l'école - mais les recettes du passé ne sont plus envisageables (Une tribune conjointe cosignée par le Commissaire européen aux partenariats internationaux, Jutta Urpilainen et la Directrice exécutive de l'UNICEF Henrietta Holsman Fore)

Un enfant, un enseignant, un livre, un stylo peuvent changer le monde. » Ces mots de la lauréate du prix Nobel de la paix Malala Yousafzai ne sauraient être plus pertinents. C'est en nous assurant que les filles et les garçons du monde entier bénéficient d'un enseignement de qualité que nous bâtirons un monde plus durable, plus juste et plus pacifique.

La fermeture des écoles à l'échelle mondiale face à la pandémie de COVID-19 a constitué un bouleversement sans précédent de l'enseignement des enfants et a touché plus d'un milliard d'élèves.

Celles et ceux qui ont repris le chemin de l'école sont confrontés à des problèmes inédits: port du masque, distanciation sociale, manque d'infrastructures pour se laver les mains et peur de tomber malade. Étant donné l'accentuation de la fracture numérique, la plupart n'auront pas eu la possibilité de suivre un apprentissage à domicile au cours des derniers mois. Ils auront donc accusé un retard qui rendra le retour en classe d'autant plus redoutable, pour eux – et pour leurs enseignants.

À bien des égards, ils ne sont pas les plus à plaindre. Les nouveaux défis auxquels ils sont confrontés sont largement eclipsés par l'impact catastrophique à long terme de l'absence de scolarité, en particulier dans les pays les plus pauvres et ceux frappés par des conflits ou des crises.

Les crises précédentes nous ont appris que plus les enfants sont déscolarisés, moins ils sont susceptibles de rentrer à l'école. Nous savons également que lorsque les enfants ne vont pas à l'école, ils sont davantage exposés à la violence, aux abus et à l'exploitation. Les filles sont confrontées au risque supplémentaire de mariage précoce et de grossesse. Du fait de la COVID et compte tenu de la suspension des services essentiels de santé, de nutrition, d'immunisation et de protection de l'enfance, les enfants sont également exposés à la sous-alimentation, aux maladies, aux problèmes de santé mentale et aux abus.

Dans un contexte aussi difficile, pouvons-nous encore remporter la bataille pour l'éducation de nos enfants? La réponse est un « oui » retentissant. Mais pour ce faire, tels des étudiants modèles, nous devrons redoubler d'efforts pour arriver aux résultats que nous recherchons.

Face à la pandémie mondiale, l'Union européenne et ses États membres – Team Europe – ont démontré combien la collaboration était efficace pour parvenir à de meilleurs résultats. Il est avéré que les partenariats que nous avons noués par le passé ont donné

de bons résultats et l'UE et l'UNICEF peuvent donc agir ensemble pour peser de manière durable sur l'éducation dans le monde.

Nous pouvons prendre des mesures concrètes pour préserver l'avenir de nos enfants, mesures qui s'inspireront des travaux existants et emprunteront des voies nouvelles et innovantes. Cela suppose d'investir dès à présent, pour que les enfants les plus vulnérables puissent reprendre le chemin de l'école. Cela suppose de veiller à ce que leurs écoles soient synonymes de sécurité et que leurs enseignants puissent répondre à leurs besoins. Cela suppose de repenser les systèmes éducatifs pour que les enfants décrochent un diplôme en ayant acquis des compétences adaptées au 21e siècle, comme des compétences numériques et une formation en entrepreneuriat, et puissent ainsi affronter le monde nouveau qui s'offre à eux.

Nous avons assisté récemment à de véritables bouleversements, de nombreux gouvernements proposant un enseignement en ligne ou utilisant la télévision, la radio et la téléphonie mobile. Ainsi, en Somalie, des cours enregistrés hors ligne sont chargés sur des tablettes fonctionnant à l'énergie solaire et mis à la disposition des enfants. Au Kirghizstan, les enfants peuvent accéder gratuitement à l'apprentissage à distance par l'intermédiaire de plateformes en ligne, de trois chaînes nationales de télévision et de deux applications pour réseaux mobiles. Au Viêt Nam, certains tests et modules ont été retirés du programme, tandis que d'autres ont été reportés jusqu'à la prochaine année scolaire afin de permettre aux élèves de rattraper leur retard d'apprentissage tout au long de l'année prochaine et réduire ainsi la pression académique et le stress psychosocial.

Les premières pousses de la relance sont donc là. Il s'agit à présent de les faire croître. C'est le moment de repenser les systèmes éducatifs, de se tourner vers les technologies, d'abattre les barrières et d'offrir à tous les enfants le même accès à des systèmes éducatifs modernes.

Il faut notamment combler le fossé en matière d'enseignement en ligne. Nous devons croire en la promesse de l'enseignement en ligne et nous y investir – pas seulement dans les compétences de base comme la lecture et les mathématiques, mais aussi dans les compétences numériques, entrepreneuriales et professionnelles, afin que les jeunes puissent intégrer le marché du travail. Par-dessus tout, les budgets de l'éducation doivent échapper aux coupes budgétaires à l'heure où frappe la crise économique mondiale. L'éducation

doit être considérée comme partie intégrante du plan de relance pour sortir de la crise de la COVID-19: plutôt que de priver l'enseignement des sources de financement, il faut investir davantage pour renforcer les systèmes éducatifs. L'éducation est essentielle pour le développement humain, lequel est à la base de tous les investissements dans la coopération internationale réalisés par l'UE, investissements qui seront stimulés dans le cadre du financement par l'UE du développement pour la période à venir. Reconstruire en mieux s'applique autant à l'éducation qu'à tout autre domaine. L'ampleur de cette crise suppose une réponse mondiale et coordonnée, et l'UE et l'UNICEF en-

tendent être aux avant-postes de cette réponse. La communauté éducative doit développer de façon conjointe un plan d'action mondial qui ouvrirait la voie à un enseignement équitable et de qualité pour tous. Nous avons là une occasion unique de sortir de cette crise unique en agissant différemment, en luttant contre les inégalités à l'aide de systèmes sociaux plus durables.

Pour nous engager dans cette entreprise titanique, nous devons comprendre que nous ne pouvons plus agir comme par le passé. Si nous tisons les bons enseignements maintenant, nous pourrons repenser et offrir de meilleurs systèmes éducatifs — à la génération d'aujourd'hui et à celle de demain.

Economie/Santé

Les Entrepreneurs Béninois Préviennent la COVID-19 avec le Soutien des États-Unis

COTONOU, le 16 octobre 2020 - Le Gouvernement des États-Unis accompagne 40 entrepreneurs au Bénin dans la promotion du lavage des mains et de produits d'assainissement et d'hygiène à un coût abordable dans le cadre de son soutien à la riposte à la COVID-19.

À travers l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), les États-Unis travaillent avec les entrepreneurs pour promouvoir et vendre leurs produits afin de limiter la propagation du virus. Fabriqués localement, les produits comprennent des dispositifs de lavage des mains abordables, des gels hydro alcooliques, des désinfectants et des cache-nez pour élargir l'accès aux outils de prévention des maladies. Par l'intermédiaire des entrepreneurs, les États-Unis feront don de 250 dispositifs de lavage des mains à 120 écoles primaires, permettant ainsi à 72.000 enfants de bénéficier d'une meilleure hygiène des mains. Les entrepreneurs installeront 450 dispositifs de lavage des mains dans les marchés, les centres communautaires et les hôpitaux de 21 communes. En complément des efforts du gouvernement du Bénin et des autorités municipales, les entrepreneurs sensibiliseront les populations aux bonnes pratiques d'hygiène tout en démontrant la qualité de leurs produits. Des produits supplémentaires seront disponibles à la vente pour les personnes ayant vu les dispositifs d'assainissement et souhaitant en acheter pour leur maison ou leur entreprise.

« Ce que je veux faire, c'est sensi-

biliser davantage sur les pratiques saines, et en profiter pour parler des produits d'hygiène et d'assainissement ainsi que du lavage des mains » s'est engagée Aimée Gbahoué, l'une des entrepreneurs du domaine de l'assainissement à Aplahoué dans le département du Couffo. En soutenant des fournisseurs privés comme Gbahoué, les États-Unis répondront au besoin de produits abordables pour empêcher la propagation de la COVID-19, tout en soutenant la production, l'emploi et les entreprises au niveau local au Bénin.

« Par l'intermédiaire de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), les États-Unis travaillent avec le gouvernement du Bénin et le secteur privé pour élargir l'accès des populations à l'assainissement et à l'hygiène et promouvoir ainsi la santé. Il s'agit d'un partenariat. Un partenariat entre les gouvernements et entre les peuples, car il faut que tout le monde travaille ensemble pour mettre fin à cette pandémie. Il inclut également le secteur privé et les entrepreneurs. », a déclaré l'Ambassadeur des Etats-Unis Patricia Mahoney. Depuis plus d'un demi-siècle, les États-Unis sont le plus grand contributeur à la sécurité sanitaire mondiale, contribuant à hauteur de plus de 140 milliards de dollars à l'assistance sanitaire mondiale au cours des 20 dernières années. Au Bénin, les États-Unis ont engagé plus de 4,5 millions de dollars pour prévenir la propagation de la COVID-19 et 25 millions de dollars d'assistance sanitaire en 2020.

Mama Tairou, PVP de la Coneb découvre et adopte



Dans sa vision de faire connaitre le fruit de son travail, le créateur LOLO ANDOCHE a entrepris de porter la nouvelle au niveau des autorités à divers niveaux du Bénin. De ce fait ce lundi

12 Octobre 2020 ses nouveaux Showroom ont connu la visite du Premier vice-président de la Confédération Nationale des Employeurs du Bénin (CONEB), Mama Tairou. Une occasion pour lui de saluer le

professionnalisme de ce créateur béninois qu'il promet adopter désormais pour le développement du consommons local. «Je ne vais plus commander des trucs en Europe. C'est fini ! Europe, Asie, c'est fini ! Il va désormais m'habiller. Quel que soit le modèle que je veux, c'est lui qui va me coudre cela. Je ne vais plus faire des commandes en Europe. Même mes costumes », s'est engagé le lundi dernier devant la presse, Mama Tairou, après sa visite chez Lolo Andoche. Et pour cause, le premier vice-président du Conab n'a pas résisté au travail de qualité qui se fait par la marque Lolo Andoche en matière de mode Made in Bénin. «C'est magnifique! Je suis heureux qu'un béninois, un compatriote

en arrive là. Parce que, ce que je constate, c'est surtout de la créativité. C'est ça qui nous a toujours manqué. Il ne fait pas de copier coller, c'est de la création », s'est-il réjoui. «J'ai l'habitude jusqu'à présent de commander en Europe ou j'envoie des coupes, des tailles en Asie et on me fait des coupes avec des tissus qui n'ont même pas la qualité du tissu que je



trouve ici », a ajouté Mama Tairou. C'est pourquoi il a lancé un appel aux jeunes créateurs à prendre ce "génie Béninois" comme un modèle de réussite qu'il faut pour le pays.



Promotion de la mode béninoise et soutien aux professionnels de la mode à l'étranger Lolo Andonche vendu par Louis G. Vlavonou dans le consommons local



Le Président de l'Assemblée Nationale du Bénin a fait son choix : celui de faire la promotion de la mode béninoise et du soutien aux professionnels de la mode au Bénin. Depuis quelques mois en effet, il est rare de le voir en veste. Pour lui, il n'y a pas meilleur moyen de rendre hommage aux professionnels de la mode béninoise que de porter le fruit de leur labeur. A son départ le vendredi

dernier pour Kigali, le Président Louis G. Vlavonou a honoré les braves tisserands béninois à travers le KATO. A Kigali lors de l'audience que lui a accordée son homologue Rwandaise ce matin, c'est le professionnel de la mode Lolo Andoche que le Président Louis G. Vlavonou a honoré. 24 heures avant ce voyage sur Kigali, la tenue portée par le Président Louis G. Vlavonou.

El-Hadj Affissou Anonrin